

Terrain Educatif



DEMANDE D'AGREMENT

1. TITULAIRE DE L'AGREMENT

Moto-Club-----

N° d'affiliation -----

Contact-----

Email-----

Téléphone -----

2. SITE DE PRATIQUE

Le plan du site de pratique est joint à la présente demande. Les zones d'évolution doivent y être identifiées.

Nom du site de pratique-----

Adresse -----

GPS – Latitude-----

GPS – Longitude -----

Propriétaire-----

Emprise foncière (superficie)--

Terrain clôturé----- Oui Non

Nombre d'ateliers-----

Nature(s) du sol----- Terre Sable Cailloux Herbe Cendrée
 Asphalte

Configuration(s) ----- Surface plane Module éducatif Obstacles typés Motocross

Nombre de zones d'évolution-

Longueur maxi -----

Type(s) d'activité ----- Découverte de la pratique motocycliste Approche éducative Tout Terrain
 Approche éducative Vitesse Approche éducative Trial

3. MACHINES AUTORISEES

Machines	Cylindrée mini	Cylindrée maxi
<input type="checkbox"/> Motos		
<input type="checkbox"/> Quads		
<input type="checkbox"/> Side-cars		

4. SECOURS

Secours le plus proche ----- Hôpital

Pompiers

Médecin

Distance (en km)-----

Temps (en mn)-----

En respect du Code sportif de la FFM, il est rappelé que les secours, ambulances, pompiers, médecin, doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

5. RESPONSABLE DE LA VISITE

Je, soussigné(e)

, en ma qualité de :

Directeur de Course ----- ODC 2° ODC 3°

Educateur ----- DESJEPS DEJEPS BEES CQP BFE (BF2) BFM BFA (BF1)

certifie que le Terrain Educatif est conforme aux Règles Techniques et de Sécurité.

L'agrément fédéral est, en application des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée, accordé pour une durée de 4 ans à partir de la date de validation de la Fédération Française de Motocyclisme, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée au site de pratique et que les activités aient été déclarées.

Signature du responsable de la visite	Visa Ligue	Visa FFM
Date	Date	Date